

ARGANCHY



Bulletin Communal

Mars 2014 - Mars 2015

Le mot du maire et le nouveau conseil municipal



Daniel AVOINE
Maire

Le 23 mars 2014 près de 80 % des Arganchois se sont déplacés aux urnes pour exprimer leur opinion sur la gestion de leur commune. Cette importante participation témoigne de l'intérêt porté par nos concitoyens à la vie démocratique de leur commune.

Près de 90 % d'entre eux, nous ont renouvelé leur confiance. Je tiens donc à remercier les Arganchois et Arganchoises pour leur sollicitation.

Avec mon équipe, nous serons pour ce nouveau mandat des élus au service de tous les habitants.

Fidèles aux engagements pris au mois de mars 2014, nous allons poursuivre la gestion de notre commune avec sérieux et rigueur.

Nous ferons tout notre possible pour préserver la qualité de vie des habitants, malgré des perspectives financières assez difficiles en raison de la baisse régulière des dotations de l'Etat. Nous nous devons d'être exemplaires à tous les niveaux et notamment en matière de budget.

J'ai toute confiance en ma nouvelle équipe renouvelée à 30 % pour atteindre ces objectifs.

Bonne lecture

Cordialement

Daniel Avoine

Les conseillers municipaux



Michel LETOUZEY
1er Maire-adjoint



Anne BEHUE
2e Maire-adjointe



Hubert BEAURUELLE



Denis BLANCHETIERE



Sonia DELAVALLEE



Marie-Claire GARCON



Christelle HODEMOND



Stéphanie LEMOINE



Jean-Marie LETERRIER



Philippe THEBAULT

RESULTAT DES ELECTIONS MUNICIPALES

Sont élus :

- Madame Anne BEHUE
- Madame Stéphanie LEMOINE
- Monsieur Philippe THEBAULT
- Madame Marie-Claire GARCON
- Monsieur Daniel AVOINE
- Monsieur Hubert BEAURUELLE
- Madame Christelle HODEMOND
- Madame Sonia DELAVALLEE
- Monsieur Jean-Marie LETERRIER
- Monsieur Denis BLANCHETIERE
- Monsieur Michel LETOUZEY

ELECTION DU MAIRE

Monsieur Daniel AVOINE est élu Maire.

NOMBRE D'ADJOINTS

Le Conseil Municipal a fixé à deux le nombre des adjoints au Maire de la commune.

ELECTION DES ADJOINTS

Sont élus adjoints :

1^{er} adjoint : Monsieur Michel LETOUZEY

2^{ème} adjoint : Madame Anne BEHUE

INDEMNITES DES ELUS

Suite à l'élection du Maire et des Adjoints le 30 mars 2014, le Conseil Municipal, décide de leurs indemnités.

DELEGATIONS AU MAIRE

Le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Le Conseil Municipal à l'unanimité confie à Monsieur le Maire les délégations pour son nouveau mandat.

Conseil municipal du 7 avril 2014

DELEGUES S.D.E.C.

- Délégué titulaire : Monsieur Denis BLANCHETIERE
- Délégué suppléant : Monsieur Hubert BEAURUELLE

DELEGUES A.D.M.R.

- Déléguée titulaire : Madame Anne BEHUE
- Déléguée suppléante : Madame Christelle HODEMOND
- Responsable Village : Madame Suzanne LETOUZEY

COMMISSION C.C.A.S.

Madame Anne BEHUE	Madame Marie-Claude PACARY
Madame Christelle HODEMOND	Madame Claudine DALMASSIE
Madame Stéphanie LEMOINE	Monsieur Guillaume ROY
Monsieur Philippe THEBAULT	Monsieur MESNILDREY

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Proposition du Conseil Municipal

TITULAIRES

Monsieur Michel LETOUZEY	Monsieur Gilles DELAMARE
Madame Christelle HODEMOND	Madame Marie-France JORET
Madame Marie-Louise DE SMET	Madame Anne BEHUE
Monsieur Jean-Marie LETERRIER	Monsieur Arnaud LEFRANCOIS
Monsieur Hubert BEAURUELLE	Monsieur Alain BOCHER (Subles)
Madame Claudine DALMASSIE	Monsieur Jean-Claude GARCON

SUPPLEANTS

Madame Marie-Claire GARCON	Monsieur Roland CATHERINE
Monsieur Denis BLANCHETIERE	Monsieur Gérard BEAURUELLE
Monsieur Daniel BUTEL	Madame Sonia DELAVALLEE
Madame Josette MORINEAU	Monsieur Claude CHIREE
Madame Stéphanie LEMOINE	Madame Isabelle LEVANNIER
Monsieur François GUERIN	Monsieur Alain PEZERIL

Conseil municipal du 7 avril 2014 suite

COMMISSION S.M.I.S.M.B.

Titulaire: Madame Anne BEHUE

Suppléante: Madame Marie-Claire GARCON

COMMISSION BATIMENTS

Monsieur Michel LETOUZEY

Monsieur Jean-Marie LETERRIER

Monsieur Hubert BEAURUELLE

Monsieur Denis BLANCHETIERE

Madame Marie-Claire GARCON

Monsieur Philippe THEBAULT

COMMISSION VOIRIE – ENTRETIEN CHEMINS

Monsieur Michel LETOUZEY

Monsieur Denis BLANCHETIERE

Monsieur Hubert BEAURUELLE

Monsieur Philippe THEBAULT

Monsieur Jean-Marie LETERRIER

Madame Anne BEHUE

Madame Sonia DELAVALLEE

COMMISSION LISTES ELECTORALES CHAMBRE DES METIERS

Monsieur Denis BLANCHETIERE

Madame Sonia DELAVALLEE

COMMISSION LISTES ELECTORALES PRUD'HOMMALES

Madame Sonia DELAVALLEE

Monsieur Hubert BEAURUELLE

COMMISSION LISTES ELECTORALES BAUX RURAUX

Madame Sonia DELAVALLEE

Monsieur Hubert BEAURUELLE

Conseil municipal du 28 avril 2014

TAUX D'IMPOSITION 2014

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote les taux d'imposition suivants pour l'année 2014 :

Taxe d'habitation : 9,32

Foncier non bâti : 30,76

Foncier bâti : 23,83

Concours du Receveur Municipal – Attribution d'indemnité

Le Conseil Municipal DECIDE :

De demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder annuellement à cet effet l'indemnité de conseil qui sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Monsieur Didier BAREY, Receveur Municipal.

ADMINISTRATIF 2013 - COMMUNE

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2013, présenté par Monsieur Michel LETOUZEY, Maire- Adjoint.

SUBVENTIONS ET COTISATIONS 2014

Le Conseil Municipal approuve les subventions et cotisations suivantes pour l'exercice 2014 :

A.D.M.R. :	100,00 ^p	A.D.T.L.B. :	418,25 ^p
Chambre des Métiers :	80,00 ^p	Croix Rouge Française :	100,00 ^p
Maires du Calvados :	148,00 ^p	Maires du Canton de Bayeux :	100,00 ^p
Restaurants du Cò ur :	100,00 ^p	Retraités de Monceaux-Arganchy :	165,00 ^p
Secours Catholique :	50,00 ^p	Secours Populaire :	50,00 ^p
A.P.E. de Subles :	150,00 ^p	Ligue contre le Cancer :	100,00 ^p
Pays du Bessin :	16,00 ^p		

AFFECTATION RESULTATS 2013

Le Conseil Municipal ayant approuvé le compte administratif 2013, affecte les résultats suivants au budget 2014 :

- Compte 110 : Report antérieur 2012..... 139.266,21^p
- Compte 12 : Résultat exercice 2013..... 44.405,14^p
- Compte 110 : Report à nouveau66.402,23^p
- Compte 1068 : Affectation au compte investissement :606,06^p
- Compte 110 : Report à nouveau65.402,23^p

Conseil municipal du 20 juin 2014

BAYEUX INTERCOM – Désignation des représentants à la Commission Locale d'évaluation des Transferts de Charges

Bayeux Intercom lors du Conseil Communautaire du 27 mai 2014 a fixé la composition de la nouvelle Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges.

Cette Commission, prévue par la réglementation, est indispensable car elle a vocation à proposer le montant des versements des attributions de compensation dans le cadre des transferts de compétence et elle doit permettre la représentation de chaque commune de l'Intercom.

La Commission sera composée de 64 membres désignés par les conseils municipaux avec une répartition identique à celle du conseil communautaire. Pour mémoire :

- Communes jusqu'à 500 habitants = 1 représentant
- Communes de 501 habitants à 1.500 habitants = 2 représentants
- Communes à partir de 1.501 habitants = 3 représentants
- Communes de plus de 10.000 habitants = un tiers des membres

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

Article 1^{er} : de désigner Monsieur Michel LETOUZEY en tant que représentant du Conseil Municipal au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges.

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

TRAVAUX DE VOIRIE PROGRAMME 2014 – SUBVENTION RESERVE PARLEMENTAIRE

Le Conseil Municipal décide de réaliser les travaux de voirie suivants pour un montant total hors taxes de 4.663,24€.

Rue du Gourguichon – Pose de plots et de lisses en bois traité : 1.275,00€

Rénovation murets Chemin de la Volée : 872,50€

Rénovation murets Route de l'Église : 902,50€

Rénovation murets Route du Marais : 1.613,24€

Ces travaux sont prévus au budget 2014.



Conseil municipal du 20 juin 2014 suite

Afin de nous aider dans la réalisation de ce projet, le Conseil Municipal à l'unanimité sollicite une aide financière dans le cadre de la Réserve Parlementaire.

Prévision Plan de financement :

Autofinancement : 2.331,62p

Subvention Réserve Parlementaire : 2.331,62p

COMMISSION A.D.T.L.B.

Déléguée Titulaire : Madame Anne BEHUE

Déléguée Suppléante : Madame Marie-Claire GARCON

Conseil municipal du 15 septembre 2014

PRESENTATION DEVIS INFORMATIQUE

Dans l'obligation de dématérialiser la comptabilité vers le Trésor Public, à compter du 1^{er} janvier 2015, la commune se voit contrainte de changer le matériel informatique.

Le Conseil Municipal ayant sollicité plusieurs devis ; accepte le devis de Monsieur Laurent BOURDEL pour un montant de 1.314,00p.

URBANISME

Réunion de formation pour les élus et les secrétaires de mairie le 19 septembre 2014, concernant les certificats d'urbanisme.

VOIRIE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré, qu'aucune modification et qu'aucun agrandissement ne seront apportés au Chemin Rural n°4 DUCATELET.

SALLE COMMUNALE

Mise aux normes sécurité.

ERDF

Correspondant CRISE : Monsieur Denis BLANCHETIERE

NOMS DES RUES

Le dossier est finalisé et sera envoyé aux services de l'Etat et administrations concernées.

MODIFICATION BUDGETAIRE - 2014/01

Le Conseil Municipal décide la modification budgétaire suivante sur l'exercice 2014 :

- Article 673 : + 17p
- Article 611 : - 17p

Conseil municipal du 10 novembre 2014

TAXE D'AMENAGEMENT

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 5% sur tout le territoire de la commune.

VOIRIE

Une réflexion est engagée sur le programme des travaux de voirie 2015 à réaliser Route du Marais. Le Conseil Municipal décide de demander des estimations à plusieurs entreprises.

BULLETTIN COMMUNAL

Commission :

Madame Stéphanie LEMOINE Chef de projet

Madame Sonia DELAVALLEE
Madame Christelle HODEMOND

Monsieur Philippe THEBAULT

Monsieur Hubert BEAURUELLE (Assistant pour le lien)

TARIFS SALLE COMMUNALE

Présentation du bilan de la salle communale sur les années 2013 et 2014.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs de la salle communale, à compter du 1^{er} janvier 2015 (voir dernière page).



BILAN DES TRAVAUX REALISES DE 2008 à 2014

VOIRIE		TERRAINS	
Année 2008 :	0€	Année 2008 :	0€
Année 2009 :	80.776€	Année 2009 :	0€
Année 2010 :	70.749€	Année 2010 :	6.147€
Année 2011 :	0€	Année 2011 :	1.082€
Année 2012 :	4.336€	Année 2012 :	4.507€
Année 2013 :	102.028€	Année 2013 :	2.105€
Année 2014 :	2.204€	Année 2014 :	0€
TOTAL :	260.093€	TOTAL :	13.841€
TOTAL Voirie et Terrains : 273.934 €			

DOTATION EQUIPEMENT TERRITOIRES RURAUX – Programme 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite de l'Etat pour les travaux de renforcement de chaussée 2015, une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2015, 25% du montant hors taxes des travaux suivants :

Route du Marais : 97.687,50p HT

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal 2015 par autofinancement. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure pour ces travaux qui seront réalisés dès l'attribution de la subvention.

Subvention DETR : 24.421,88p

Autofinancement : 73.265,62p

TRAVAUX DE VOIRIE - Programme 2015 - SUBVENTION RESERVE PARLEMENTAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de réaliser les travaux de voirie suivants, Route du Marais, pour un montant hors taxes de 97.687,50p.

Ces travaux seront prévus au budget 2015.

Afin de nous aider dans la réalisation de ce projet, le Conseil Municipal à l'unanimité sollicite une aide financière dans le cadre de la Réserve Parlementaire.

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal 2015 par autofinancement. Ces travaux seront réalisés dès l'attribution des subventions.

Demande de Subvention DETR : 24.421,88p

Autofinancement : 73.265,62p

INFOS :

Arrêt de bus quartier de l'église.

Déplacement du poteau quartier de l'église.

PROJET TRAVAUX DE VOIRIE –Route du Marais

Ouverture des plis des quatre entreprises sollicitées :

- Entreprise COLAS : trois devis présentés
77.975,00p HT
56.524,50p HT
48.978,50p HT
- Entreprise SOGEA : 114.349,70p HT
- Entreprise GRENTE : 83.933,70p
- Entreprise MARTRAGNY : 77.432,00p HT

L'Entreprise COLAS retient l'attention du Conseil municipal, qui décidera de la réalisation de ces travaux de voirie si le budget 2015 le permet.

SUBVENTIONS TRAVAUX DE VOIRIE

Afin d'étudier la possibilité de réaliser les travaux de voirie programme 2015, le Conseil municipal sollicite deux subventions :

- Demande de subvention dans le cadre de la réserve parlementaire
- Demande de subvention D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

BAYEUX INTERCOM

Monsieur LETOUZEY présente le compte rendu des dernières réunions :

- P.L.U.I. (Plan local d'urbanisme intercommunal)
- Défense Incendie
- Assainissement
- Mutualisation des services

Activités et loisirs : Fêtes de Pâques

20 avril 2014 : A l'occasion des fêtes de Pâques, les enfants de moins de 12 ans de la commune ont participé à une chasse à l'uf au lavoir puis sur le terrain communal.



Au lavoir

L'origine du lapin de Pâques : Le lapin symbolisait autrefois la fertilité et le renouveau (comme le printemps), c'est en Allemagne que la tradition naquit. Les enfants fabriquaient un nid qu'ils mettaient dans le jardin en espérant que le lapin de Pâques le remplirait d'ufs durant la nuit. On trouve des traces du «lapin de Pâques» jusque dans l'Antiquité, 3500 ans avant Jésus-Christ. Au départ on parlait plus d'un lièvre, symbole d'abondance, de prolifération et de renouveau. La tradition d'associer le lapin et les ùfs serait d'origine allemande et alsacienne et celle de les offrir en chocolat serait une initiative des commerçants du XVIIIe siècle qui trouvaient l'idée intéressante après les privations du carême.

Puis au parc de jeux



20 juin 2014 : concert de l'Orphéon à l'église.



Le P'tit Chœur de l'Orphéon de Bayeux avait choisi un programme autour de la paix et la liberté, en mémoire des conflits 1914-1944 et de ceux en cours.

Canon de la Paix, Liberté couleur des feuilles, guerra non ho da far, da pacem, what a wonderful world, assimbonanga, dona nobis pacem, benedictus, quando corpus, le chant des marais, amazing grace, imagine, hevenu shalom, il nous faut regarder et bella ciao étaient au programme de ce beau concert.

CONCERT DE CHANT CHORAL

Gratuit, libre participation



Programme :
chansons
autour de
la paix et
la liberté.

Dimanche 22 juin
Eglise d'Arganchy
17h30

Avec le
Petit Choeur
de l'Orphéon
de Bayeux

Dir. : Corinne Picouleau

Verre de l'amitié
offert à la fin du
concert

Informations
02 31 22 17 44
adtlb@orange.fr

Commune
d'Arganchy

Activités et loisirs : Fête de la musique

20 juin 2014 : album photo de l'apéro qui suivit le concert.



Sainte Radegonde

7 septembre 2014 : apéro-concert au lavoir.

Musiques et chansons traditionnelles étaient au rendez-vous autour du lavoir le 7 septembre pour célébrer la Sainte Radegonde.

Au programme : complaintes et chansons à répondre qui ont rappelé les veillées d'antan.



ARGANCHY
Journée festive...

Dimanche 7 septembre
GRATUIT

10h30 : messe avec pain-bénit

12h30 : verre de l'amitié sur le terrain communal.
Pique-nique : apporter son repas (possibilité de griller de la viande - barbecue sur place).
Après-midi détente : jeux pétanque, randonnée...

18h30 : Apéritif-concert autour du lavoir avec le duo Pingui-Pingo composé de Nadège Queumiet et Thierry Héroux

Chansons et musiques traditionnelles. Un voyage au cœur des traditions orales de Normandie

Renseignements :
Mairie au 02 31 22 12 72
ADTLB au 02 31 22 17 44



Commémorations : Cérémonie du 11 novembre

Année de la commémoration
du centenaire de la guerre 14-18 :

Ce 11 novembre 2014 fut marqué par l'inauguration du Mémorial international de Notre-Dame-de-Lorette où seront inscrits les noms par ordre alphabétique et sans distinction de nationalité des 600.000 hommes tombés sur les champs de bataille du Nord Pas de Calais, afin de rendre hommage à tous les combattants de la première guerre mondiale.



Détente et convivialité : repas des anciens à Port en Bessin



Le 11 novembre, c'était un jour de fête pour les anciens qui ont assisté au banquet offert par le C.C.A.S au restaurant « l'Albatros » au golf de Port en Bessin.

Les doyens, Mme Geneviève MICHEL et Michel LETOUZEY étaient à l'honneur.

Activités et loisirs : Noël des enfants : le cinéma

Samedi 20 décembre 2014 :
Les enfants d'Arganchy ont fêté Noël : Sortie cinéma et goûter de Noël.



Les Romains ont envahi la Gaule, mais n'ont toujours pas conquis ce petit village qui continue à résister à leurs attaques. Son secret : sa potion magique. N'en pouvant plus de cette provocation à sa puissance, Jules César installe un luxueux complexe de villégiature près du petit village, le Domaine des Dieux, pour attirer les irréductibles Gaulois hors de leurs frontières et les amadouer. Jules César ne perd pourtant pas son objectif une seule seconde. Mais Astérix n'est pas dupe des manigances de l'empereur romain et compte bien mettre à mal ses projets d'occupation, et va s'entourer de ses fidèles amis Obélix, Idéfix et Assurancetourix.

Activités et loisirs : Noël des enfants : le goûter



Goûter avec les parents
et distribution de friandises....



Cérémonies : Vò ux 2015

Vendredi 9 janvier 2015 : Vò ux autour de la galette des rois.

Daniel AVOINE, maire, a présenté ses vò ux aux habitants en compagnie de son conseil municipal.

Puis une minute de silence a été respectée en hommage aux victimes des attentats du 7 janvier.



L'église d'Arganchy

D'après la Statistique monumentale du Calvados par M. DE CAUMONT.

Arganchy : Argancheium

« L'église d'Arganchy est une des moins intéressantes du canton : c'est un parallélogramme rectangle dont les parties les plus anciennes peuvent dater de la fin du XIII^e siècle, ou du XIV^e siècle, mais qui a été reconstruit et retouché dans bien des parties. La nef offre à l'intérieur, du côté nord, trois arcades ogivales, qui semblent avoir été établies dans la prévision de la nécessité où l'on aurait pu se trouver d'ajouter un bas-côté. Le mur du Nord est assez homogène et n'accuse, par aucun caractère extérieur, la présence de ces trois arcades ; elles portent sur des colonnes monocylindriques engagées.

La façade occidentale de la nef est moderne, sans style aucun.

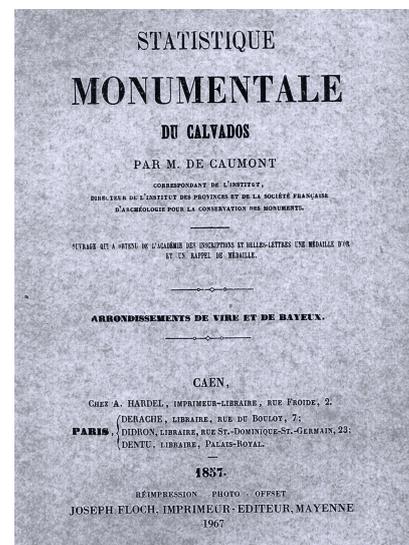
La tour latérale, au Nord, doit être moins ancienne dans sa partie supérieure que dans les parties inférieure et moyenne ; elle se

termine en bâtière.

Le chœur a conservé une corniche dont l'arrondissement de Bayeux nous fournira beaucoup d'exemples. Ce sont des pierres taillées en méplat (...) et remplaçant l'entablement à modillons.

La plupart des fenêtres de l'église d'Arganchy ont été percées et sont modernes, garnies de barres de fer croisées pour assujettir les vitres en petit plomb.

Le grand autel est décoré de colonnes torsées d'ordre corinthien, en pierre de Caen, et le retable est couronné d'un fronton coupé, style du temps de Louis XIV et Louis XV sculpté avec talent. C'est la seule chose remarquable que



renferme l'église. J'y ai trouvé deux pierres tombales avec inscriptions.

On lit sur la première, qui est dans le sanctuaire, du côté de l'évangile :

Cy gist le corps de.....M. Richard DRVRYLE (sic) vivant prieur-curé d'Arganchy lequel décéda le 16 de juin 1650.

Sur une autre, dans le chœur, on lit :

Ici repose le corps de vénérable et discrète personne feu M. Francois AVELINE, prestre curé de ce lieu, décédé le 9 août 1746 âgé de cinquante trois ans.

L'église d'Arganchy est sous l'invocation de Sainte Radégonde ».

Renseignements administratifs et pratiques

Pièces désirées	Où s'adresser	Se munir de	Coût
Autorisation de sortie de territoire (mineurs français)	Mairie du domicile	Présence du père ou de la mère avec le livret de famille et carte d'identité du mineur	Gratuit
Carte d'Electeur	Mairie du domicile 18 ans et être français	Livret de famille ou carte d'identité	Gratuit
Carte Nationale d'Identité Validité : 15 ans pour les personnes majeurs (depuis 02/01/2004 sans changement de carte) 10 ans pour les mineurs	Mairie du domicile	Copie d'acte de naissance ou livret de famille des parents, 2 photos récentes, 1 justificatif de domicile, ancienne carte sécurisée (sinon déclaration de perte ou de vol faire en mairie et un timbre fiscal de 25 ¢)	Gratuit Délai de 3 à 4 semaines
Certificat de nationalité française	Greffe du Tribunal d'Instance	Livret de famille des parents ou copie de l'acte de naissance	Gratuit
Extrait d'acte de décès	Mairie du lieu de décès ou lieu de domicile	Indiquer la date du décès, nom, prénoms, nom de jeunes filles (femmes mariées)	Joindre enveloppe timbrée à votre adresse
Extrait d'acte de mariage	Mairie du lieu de mariage	Indiquer la date du mariage, noms et prénoms des conjoints	Joindre enveloppe timbrée à votre adresse
Extrait d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance	Indiquer la date de naissance, nom, prénoms, nom de jeune fille (femmes mariées)	Joindre enveloppe timbrée à votre adresse
Extrait de casier judiciaire Personnes nées en France	Casier judiciaire national, 107 rue du Landreau 44079 NANTES cedex	Copie de la carte d'identité, enveloppe timbrée	Gratuit
Personnes nées à l'étranger	Service national du casier judiciaire, 23 allée d'Orléans 44035 NANTES cedex	idem	Gratuit
Livret de famille (duplicata)	Mairie du lieu de mariage	Livret de famille ou extrait de pièces	Gratuit
Passeport Validité 10 ans	Mairie de Bayeux	Copie intégrale de l'acte de naissance, carte d'identité en cours de validité, livret de famille, passeport périmé, 2 photos, 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois	Adultes : 88 ¢ (timbre fiscal). Mineurs de 15 à 18 ans : 44 ¢. Mineurs de moins de 15 ans : 19 ¢ Délai 10 jours
Recensement militaire	Mairie du domicile dans le mois qui suit les 16 ans jusqu'à la fin du mois suivant	Livret de famille des parents	Gratuit

Renseignements administratifs et pratiques

Notre commune bénéficie du service Taxibus qui vous permet de vous déplacer les mardis et samedis, à destination de BAYEUX.

Vous trouverez sur l'affiche ci-dessous quelques renseignements concernant ce service.

taxibus
CALVADOS

Le Taxibus vient me chercher à domicile si j'appelle...



Entre
07h00 et 17h30
0 810 214 214
(N°Azur, prix d'appel local à partir d'un poste fixe)

car demain
j'ai rendez-vous
en ville



Taxibus c'est utile, pratique
et à un prix très attractif
à partir de 2,10 € le voyage*

buverts
CALVADOS

LE RÉSEAU QUI NOUS RAPPROCHE

LE CLUB MARQUAIS COMMUNICATION - CALVADOS - 14110

Conseil Général

Calvados

*Service de transport en commun sur réservation,
la tarification dépend de la distance parcourue.

Les détecteurs avertisseurs autonomes de fumée sont désormais obligatoires (DAAF) :

Le détecteur doit être conforme à la réglementation : sur son emballage, il doit être précisé la norme européenne EN 14604. Vous trouverez le marquage CE sur le détecteur et son emballage.

Prenez de préférence les détecteurs comportant le marquage NF.

Il doit être installé au plafond, dans la circulation ou le couloir menant aux chambres. Si la pose est murale, il faut l'installer en hauteur.

En cas de logement sur plusieurs niveaux, préférez au minimum un détecteur par étage.

Le détecteur ne doit pas être installé dans la salle de bains et la cuisine, la vapeur d'eau pouvant déclencher l'alarme de façon intempestive.

D'après la loi, c'est au propriétaire du logement d'installer le détecteur (achat + pose), mais c'est à l'occupant que revient l'entretien (changement de la pile lorsqu'un signal sonore, différent de l'alarme, se déclenche).

Plus d'informations sur :

[Http://www.territoires.gouv.fr/detecteurdefumee](http://www.territoires.gouv.fr/detecteurdefumee)

6 BONNES RAISONS d'installer UN DÉTECTEUR DE FUMÉE

- 1 C'est obligatoire !**
D'ici le 8 mars 2015, chaque logement devra être équipé d'au moins un détecteur de fumée.
- 2 Il donne l'alerte**
La plupart des victimes d'incendie décèdent d'une intoxication aux fumées durant leur sommeil. Un détecteur donne l'alerte avant qu'il ne soit trop tard.
- 3 Une efficacité prouvée**
En Angleterre, où l'installation d'un détecteur de fumée dans chaque logement est déjà obligatoire, la mortalité en cas d'incendie a baissé de moitié.
- 4 Il peut limiter les dommages**
La diffusion d'une alarme dès les premières fumées permet d'appeler immédiatement les pompiers.
- 5 Et facile à installer**
Il suffit de fixer le détecteur idéalement au plafond, en priorité dans les zones desservant les chambres.
- 6 Il est bon marché**
Pour 20 euros en moyenne, renforcez votre protection contre l'incendie ! Les détecteurs sont en vente dans les magasins de bricolage et les grandes surfaces.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- 1 INCENDIE toutes les 2 MINUTES** en France
- 80 % DES DÉCÈS** dus à l'intoxication par la fumée
- 2^E CAUSE DE MORTALITÉ** chez les enfants de moins de 5 ans
- 800 MORTS 10 000 blessés** par an
- 70 % des incendies mortels DÉCLENCHÉS LA NUIT**
- 20 % des HABITATIONS** équipées en France contre 88 % en Angleterre

Etat civil

NAISSANCE :

Le 20 octobre 2014 : Mailys de VIGOUROUX d'ARVIEU

Salle communale : nouveaux tarifs 2015



WEEK END	HORS COMMUNE	300 ¢
WEEK END(une fois par an)	HABITANTS ARGANCHY	150 ¢
WEEK END (autres locations)	HABITANTS ARGANCHY	300 ¢
VIN D'HONNEUR	Hors commune	150 ¢
VIN D'HONNEUR	Habitants d'Arganchy	75 ¢
Chauffage	Du 1/10 au 30/04	75 ¢
Caution		300 ¢
Location vaisselle	Le couvert	1,50 ¢
Vaisselle cassée	La pièce	2,00 ¢
Location verres - coupes	L'unité	2,50 ¢ les 12

Promenez-vous sur les routes d'Arganchy filmées en juillet 2014 via google map :
<https://www.google.fr/maps/place/arganchy>

Mairie

Tél : 02.31.21.12.72.

Horaires d'ouverture : Le lundi de 16 h 30 à 18 h 30

Mail : mairiedarganchy@wanadoo.fr

